

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2017

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX  
DES MONTS DU LYONNAIS  
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**



*Ces données sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

---

# SOMMAIRE

---

SOMMAIRE.....	2
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	3
La ressource en eau .....	3
La production d'eau .....	3
La distribution d'eau.....	3
MODELISATION .....	4
PROTECTION DES CAPTAGES .....	5
Situation administrative des captages.....	5
PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX .....	6
La qualité bactériologique .....	6
La qualité physico-chimique.....	6
Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation .....	7
Exigences de qualité .....	7
Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation ...	8
Recueil des informations collectées.....	8
CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LE SIE DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER EN 2017 .....	9
Origine et organisation de la distribution.....	9
Contrôle de la qualité .....	9
Qualité des eaux distribuées.....	10
• Limites de qualité :.....	10
Bactériologie : .....	10
Nitrates : .....	10
Pesticides :.....	10
Solvants chlorés : .....	11
Trihalométhanes (THM) : .....	11
Fluor : .....	11
Plomb : .....	12
Benzène : .....	12
• Références de qualité :.....	12
Bactériologie : .....	12
Dureté : .....	12
Conductivité : .....	13
Equilibre calcocarbonique :.....	13
Conclusion .....	13

ANNEXES : résultats du contrôle sanitaire effectué sur les eaux produites et distribuées (sur les communes du Rhône) par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Annexe 1 : suivis analytiques détaillés

Annexe 2 : minima, maxima, moyennes de quelques paramètres

Annexe 3 : Dépassements des exigences de qualité (limites et références) pour l'ensemble des paramètres mesurés sur l'unité de gestion

---

# DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

---

**L'alimentation en eau potable de l'Unité de Gestion (UGE)  
" Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMOLY) »  
est représentée à partir des installations schématisées en page suivante.**

**Le nombre d'habitants concerné est d'environ 45 435 dans le Rhône  
(et 21905 dans la Loire).**

Le propriétaire des installations est le SIE des Monts du Lyonnais  
et de la Basse Vallée du Gier.

La distribution de l'eau a été confiée à la société SUEZ LYONNAISE DES EAUX  
secteur de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes successives qui sont d'amont en aval :

## ***La ressource en eau***

Elle est, dans le département du Rhône, généralement d'origine souterraine (nappes alluviales, nappes phréatiques,...), et prélevée par un ou plusieurs captages (CAP ou MCA)

Les analyses prélevées sur la ressource avant tout traitement sont dites analyses de l'EAU BRUTE. Ces analyses caractérisent également l'eau distribuée si aucun traitement n'est réalisé avant la distribution.

## ***La production d'eau***

Elle correspond à la station de traitement et de production d'eau (TTP) qui est le lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (chloration) ou plus sophistiqués (traitement complet).

Les analyses effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station.

## ***La distribution d'eau***

Les populations alimentées sont regroupées en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des unités techniques (continuité de tuyaux) caractérisées par une qualité d'eau homogène et un même exploitant.

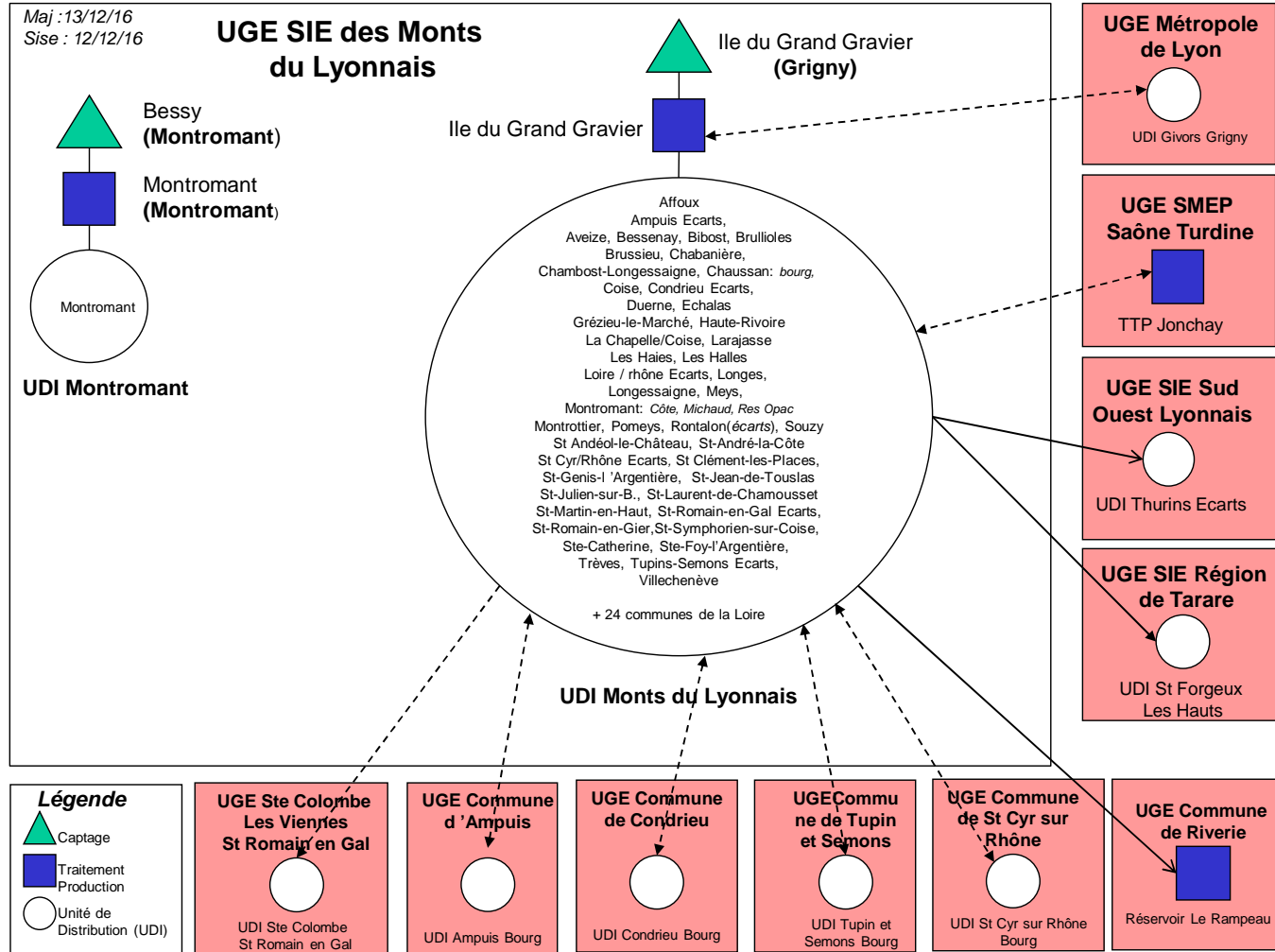
Dans la modélisation suivante :

Les captages (CAP) sont représentés par des triangles

Les stations de traitement (TTP) sont représentées par des carrés

Les unités de distribution (UDI) sont représentées par des cercles dans lesquels sont inscrits les communes et/ou hameaux faisant partie de l'UDI

# MODELISATION



---

# PROTECTION DES CAPTAGES

---

En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation des collectivités humaines, l'article L1321-2 du code de la sante publique fait obligation, ainsi que le code de l'environnement, d'instaurer autour des captages dont la protection naturelle est insuffisante des périmètres de protection dans lesquels les activités sont interdites ou réglementées.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que l'ensemble de la procédure de la protection des captages a bien été menée à terme :

- signature de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau, instaurant des périmètres de protection autour des captages et définissant des servitudes sur ces périmètres de protection,
- mise en compatibilité des documents d'urbanisme (P.L.U.) Avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- suivi du respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

## **Situation administrative des captages**

<b>Nom</b>	<b>Commune d'implantation</b>	<b>Avis hydrogéologue agréé*</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>
ILE DU GRAND GRAVIER	GRIGNY	10/11/1997	23/09/1999 modifié le 25/01/2001
BESSY	MONTROMANT	29/09/1997	24 mai 2004

\* Le rapport de l'hydrogéologue agréé est l'élément de base pour la définition des mesures de protection.

*En cas de modification notable des conditions d'exploitation, la révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation, voire la modification de la délimitation des périmètres de protection, peuvent être nécessaires. Il appartient donc au maître d'ouvrage de porter à connaissance de l'autorité sanitaire toute modification ou projet de modification d'exploitation.*

---

# PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX

---

## **La qualité bactériologique**

Celle-ci revêt une importance primordiale. Les eaux de boisson doivent être exemptes de micro-organismes pathogènes (pouvant être dangereux pour l'homme). Cependant la recherche de ces micro-organismes dans les eaux exige des temps de détection trop longs pour permettre d'intervenir en cas d'anomalie. Dans un souci de prévention, il est donc procédé à la détection, facile et rapide, « de témoins ou indicateurs de contamination fécale » (*Escherichia coli* et entérocoques). Ces indicateurs, naturellement abondants dans les intestins des hommes et des animaux, ne traduisent pas obligatoirement, s'ils sont présents dans l'eau, un danger imminent pour la santé, mais indiquent une contamination fécale des eaux et alertent le gestionnaire sur la nécessité qu'il a de prendre immédiatement des mesures correctives et d'en vérifier les effets.

La présence de ces germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource en eau, un mauvais fonctionnement des installations de traitement, une insuffisance d'entretien des ouvrages,...

## **La qualité physico-chimique**

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent ceux en relation avec la composition naturelle des eaux (calcium, magnésium, sodium, potassium, chlorures, sulfates) La dureté de l'eau représente la teneur en calcium et en magnésium.

D'autres éléments, également non toxiques, en deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, cuivre, zinc, manganèse, phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource en eau. Une forte concentration peut présenter des risques pathologiques particuliers pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Une carence ou un excès en fluor provoquent des inconvénients pour la santé alors que des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La dose optimale pour prévenir les caries dentaires se situe entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l. En deçà, un complément en fluor est nécessaire pour prévenir les caries. Au-delà de 1,5 mg/l, il y a un risque de fluorose dentaire.

Viennent ensuite les éléments toxiques ou ceux pour lesquels des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires et ou environnementaux. Ce sont les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, les pesticides...

*NB : Les unités les plus couramment employées en matière de qualité de l'eau sont :*

*- mg/l ou milligramme par litre*

*exemple : une eau à 10 mg/l de nitrates signifie qu'un litre d'eau contient 10 milligrammes de nitrates soit 0,01 gramme de nitrates (1000 milligrammes = 1 gramme)*

*- µg/l ou microgramme par litre*

*exemple : une eau à 10 µg/l de plomb signifie qu'un litre d'eau contient 10 microgrammes de plomb soit 0,01 milligramme de plomb (1000 microgrammes = 1 milligramme)*

## **Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation**

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit des recommandations établies à partir de données toxicologiques.
- l'Union Européenne définit, tout en étant généralement plus sévère, des valeurs basées le plus souvent sur les recommandations de l'OMS. Les valeurs peuvent être également fondées sur la valeur la plus faible qu'il est possible d'atteindre dans les pratiques analytiques, ou bien encore sur le principe de précaution.
- les valeurs réglementaires françaises doivent répondre aux exigences des directives européennes.

La directive européenne actuellement en vigueur est celle du 3 novembre 1998 transcrite en droit français par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce décret a fait l'objet d'une codification dans le code de la santé publique – articles R1321-1 à R1321-68 pour les eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Ces nouvelles dispositions réglementaires visent à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population. Les plus importantes concernent :

- l'adoption d'exigences de qualité actualisées,
- l'instauration de procédures de gestion des situations de non conformité,
- le contrôle de conformité des eaux distribuées aux robinets des utilisateurs.

Cette dernière disposition mérite d'être soulignée puisqu'elle permet de prendre en compte la dégradation de la qualité de l'eau dans les canalisations intérieures privées.

La teneur limite de plomb dans l'eau est fixée à 10 µg/l depuis le 25 décembre 2013. Afin d'atteindre cet objectif, Il est fortement conseillé de remplacer intégralement les canalisations lorsqu'elles sont en plomb, d'une part sur le domaine public par la collectivité (certains branchements sont encore en plomb) et d'autre part sur le domaine privé par les propriétaires (canalisations intérieures des bâtiments)

## **Exigences de qualité**

Les exigences de qualité sont définies par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la Santé Publique. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conformes aux limites de qualité fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- satisfaire aux références de qualité établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes.

## ***Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation***

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

## ***Recueil des informations collectées.***

**Le présent rapport a été établi à partir des données du contrôle sanitaire réglementaire recueillies durant l'année 2017.**



---

# CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LE SIE DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER EN 2017

---

## ***Origine et organisation de la distribution***

Les eaux distribuées par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMOLY) sont pompées dans la nappe alluviale du Rhône. Les installations de captage (8 puits) sont situées au lieu-dit de l'Île du Grand Gravier, à Grigny.

Les eaux subissent une désinfection par injection de chlore à Grigny, ainsi qu'aux réservoirs de Sainte Catherine, Montrottier, Echaldas, Trèves.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes de Montromant et Ste-Foy-l'Argentière adhèrent au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier ; pour la commune de Montromant, l'exploitation des sources communales (sources du Bessy) est maintenue alors que l'exploitation des sources de la commune de Ste-Foy-l'Argentière a été abandonnée.

Les sources du Bessy alimentent le bourg de la commune de Montromant. Une désinfection préventive est effectuée par injection de javel. Un mélange est effectué avec de l'eau produite à l'Île du Grand Gravier pour corriger le caractère agressif de l'eau des sources. Selon les données communiquées par la société SUEZ LYONNAISE DES EAUX, en 2017 l'apport d'eau de l'Île du Grand Gravier a été de 2257 m<sup>3</sup>.

Le Syndicat a confié la gestion de ces installations à la société SUEZ LYONNAISE DES EAUX.

Pour la distribution, cette conclusion ne concerne que les communes du département du Rhône.

Pour les communes de la Loire, voir le rapport établi par la Délégation Territoriale (de l'ARS) de ce département.

## ***Contrôle de la qualité***

La synthèse ci-dessous a été élaborée à partir des résultats du contrôle réglementaire exercé par l'ARS au mélange des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution des communes du Rhône.

En 2017, ce contrôle a donné lieu à :

- 9 prélèvements, soit environ 1900 mesures de divers paramètres sur l'eau brute des captages de l'Île du Grand Gravier,
- 12 prélèvements, soit environ 1580 mesures de divers paramètres sur l'eau produite à la station de l'Île du Grand Gravier,
- 2 prélèvements, soit environ 260 mesures de divers paramètres sur l'eau produite par les sources du Bessy,
- 78 prélèvements, soit environ 2170 mesures de divers paramètres sur le réseau de distribution du SIEMOLY, dans le département du Rhône,

- 4 prélèvements, soit environ 190 mesures de divers paramètres sur le réseau de distribution de la commune de Montromant.

## **Qualité des eaux distribuées**

- **Limites de qualité :**

### **Bactériologie :**

- \* UDI "Monts du Lyonnais" :

1 analyse sur les 78 réalisées sur le réseau de distribution de l'UDI a révélé la présence de bactéries sur la commune de Chaussan, à la mairie : 17 Escherichia coli et 24 bactéries coliformes, la valeur maximale admissible pour chacune de ces bactéries étant de 0 UFC/100ml. Cette non-conformité a donné lieu à des restrictions d'usages de l'eau dans les locaux de la mairie. Les actions entreprises par l'exploitant ont permis un rapide retour à une situation normale. Les prélèvements de contrôle n'ont pas confirmé la présence de ces bactéries. Ce dépassement est resté ponctuel et localisé.

Toutes les autres mesures sont restées conformes aux limites réglementaires.

- \* UDI "Montromant" :

Toutes les mesures sont restées conformes aux limites réglementaires.

### **Nitrates :**

*Les doses importantes de nitrates dans les eaux souterraines et superficielles sont essentiellement dues aux engrais et aux rejets d'eaux usées.*

- \* UDI "Monts du Lyonnais" :

Avec une teneur moyenne en sortie de station de traitement de 11,3 mg/l et une valeur maximale de 13,5 mg/l, l'eau est restée conforme à la limite réglementaire maximale fixée à 50 mg/l.

- \* UDI "Montromant" :

Avec une teneur moyenne de 11,3 mg/l et une valeur maximale de 12,2 mg/l, l'eau est restée conforme à la limite réglementaire maximale fixée à 50 mg/l.

### **Pesticides :**

*La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. A faible concentration, ces substances ne présentent pas de toxicité aiguë ; certaines (atrazine, simazine par exemple), consommées toute une vie, sont suspectées d'être cancérigènes. La norme dans l'eau est de 0,1 µg/l, quelle que soit la substance détectée : le plus souvent cette norme est en dessous des seuils de toxicité connus.*

- \* UDI "Monts du Lyonnais" :

- L'eau produite a fait l'objet de 4 recherches de pesticides en 2017. Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées.

Des traces de différentes molécules ont cependant été détectées sur l'eau produite : atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl et ethidimuron ; la valeur maximale relevée est de 0,028 µg/l pour l'atrazine déséthyl déisopropyl.

La somme maximale de tous les pesticides recherchés est restée inférieure à la limite réglementaire de 0,5 µg/l fixée pour l'eau distribuée ; la somme maximale relevée des pesticides détectés sur un prélèvement est de 0,046 µg/l.

- Au niveau de l'eau brute du champ captant Ile du Grand Gravier, les résultats sont inférieurs à la valeur de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées. Cependant, les 2 recherches de pesticides effectuées en 2017 ont mis en évidence la présence d'ethidimuron (la valeur maximale relevée est 0,015 µg/l). La valeur

maximale pour la somme des pesticides relevée sur un prélèvement est de 0,015 µg/l, la limite réglementaire étant de 0,5 µg/l pour l'eau distribuée.

\* UDI "Montromant" :

L'eau produite au niveau de la station de traitement de Montromant a fait l'objet d'une recherche de pesticides en 2017. Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées ; cependant, des traces d'antraquinone ont été détectées, la valeur relevée étant de 0,011 µg/l. La somme maximale de tous les pesticides recherchés est restée inférieure à la limite réglementaire de 0,5 µg/l fixée pour l'eau distribuée (0,011 µg/l).

Les pesticides n'ont pas été recherchés en 2017 sur l'eau brute des captages du Bessy. En 2016, les résultats de l'analyse effectuée étaient conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées. Cependant, des traces d'antraquinone et d'ethidimuron avaient été détectées, la valeur maximale relevée étant de 0,059 µg/l pour l'antraquinone. La somme maximale de tous les pesticides recherchés était restée inférieure à la limite réglementaire de 0,5 µg/l fixée pour l'eau distribuée ; la somme maximale relevée des pesticides détectés sur un prélèvement était de 0,071 µg/l.

**Solvants chlorés :**

*La limite de qualité réglementaire est fixée à 10 µg/l pour la somme du tétrachloroéthylène ou de trichloroéthylène. Ces solvants proviennent d'usages industriels.*

\* UDI "Monts du Lyonnais" :

- Les 2 analyses réalisées au niveau du champ captant n'ont pas révélé la présence de solvants chlorés.
- Les 10 analyses réalisées en sortie de station de traitement n'ont pas révélé la présence de solvants chlorés.
- 4 recherches de solvants chlorés ont été réalisées au niveau du réseau de distribution ; les solvants chlorés n'ont pas été détectés.

\* UDI "Montromant" :

- L'analyse réalisée en sortie de station de traitement de Montromant n'a pas révélé la présence de solvants chlorés ;
- La recherche de solvants chlorés réalisée au niveau du réseau de distribution de la commune n'a pas révélé la présence de solvants chlorés.

**Trihalométhanes (THM) :**

*Les trihalométhanes (THM) sont produits lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certains composés organiques naturellement présents dans les eaux brutes.*

\* UDI "Monts du Lyonnais" :

Les concentrations en THM sont restées inférieures à la limite réglementaire fixée à 100 µg/l (pour la somme des concentrations en chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane) en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution. La valeur maximale relevée est de 38,2 µg/l.

\* UDI "Montromant" :

Les concentrations en THM sont restées inférieures à la limite réglementaire fixée à 100 µg/l (pour la somme des concentrations en chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane) en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution. La valeur maximale relevée est de 24,8 µg/l.

**Fluor :**

*Une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice, comprimés,..).*

Avec une teneur de l'ordre de 0,1 mg/l, l'eau distribuée, qu'elle provienne des sources du Bessy ou des captages de l'île du Grand Gravier, a une faible teneur en fluor, très inférieure à la limite réglementaire maximale, qui est fixée à 1,5 mg/l.

### **Plomb :**

Aucun dépassement de la limite de qualité (10 µg/l) n'a été observé sur les 2 UDI.

- **Recommandations par rapport au plomb** : l'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Mais des branchements publics ou /et des canalisations d'immeubles en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. La consommation régulière de plomb, y compris à d'assez faibles doses, peut provoquer des effets néfastes sur la santé, en particulier chez les jeunes enfants.

Aussi, si dans les logements, les conduites sont en plomb, il est vivement conseillé :

- \* Pour les usages alimentaires, n'utiliser que l'eau froide.
- \* Le soir, en période de forte utilisation, (au moment où le renouvellement de l'eau dans les conduites est important), mettre de l'eau dans un récipient fermé, à conserver au réfrigérateur, pas plus de 24 heures. Le matin, n'utiliser que cette eau pour le petit déjeuner.
- \* Après quelques jours d'absence, purger les conduites en laissant couler l'eau avant de la boire.
- \* Préférer l'eau embouteillée du commerce pour les nourrissons et les femmes enceintes.

### **Benzène :**

- \* UDI "Monts du Lyonnais" :

Fin 2016, des analyses réalisées par l'exploitant du champ captant dans le cadre de son programme d'auto-surveillance ont mis en évidence la présence de benzène sur l'eau brute de plusieurs puits. Un suivi renforcé a été mis en place en 2017 afin de confirmer ou non la présence de cette molécule. Une recherche de benzène a été effectuée au niveau de l'eau brute de chacun des puits au mois d'avril ; une recherche mensuelle de benzène a été effectuée en sortie de station de traitement jusqu'à la fin de l'année 2017. La présence de benzène n'a été mise en évidence sur aucun des prélèvements réalisés (sur l'eau brute et en sortie de station de traitement) ; la présence de benzène n'a pas été confirmée.

- **Références de qualité :**

### **Bactériologie :**

- \* UDI "Monts du Lyonnais" :

1 analyse sur les 78 réalisées sur le réseau de distribution a révélé la présence de bactéries coliformes sur la commune de Chaussan (mairie). Cette non-conformité était associée à la présence d'*Escherichia coli* mentionnée précédemment.

Tous les autres résultats d'analyses sont conformes aux références de qualité.

- \* UDI "Montromant" :

Toutes les résultats sont conformes aux références de qualité.

### **Dureté :**

*La dureté correspond à la présence de sels de calcium et de magnésium ; elle ne fait pas l'objet d'une référence réglementaire.*

- \* UDI "Monts du Lyonnais" :

Avec une dureté moyenne de l'ordre de 23 °f, l'eau produite est qualifiée d'eau dure ou calcaire.

- \* UDI "Montromant" :

La dureté moyenne de l'eau brute des sources du Bessy, non mesurée en 2017, est de l'ordre de 4°f. Elle est qualifiée d'eau très douce. Elle peut varier en fonction de

l'apport d'eau de l'île du Grand Gravier ; la dureté moyenne de l'eau de l'île du Grand Gravier est de 23°f ; elle est qualifiée d'eau calcaire ou dure.

### **Conductivité :**

*La conductivité doit être comprise entre 180 et 1000 µS/cm à 20°C. Elle est proportionnelle au degré de minéralisation.*

#### **\* UDI "Montromant" :**

Les mesures de conductivité réalisées sur l'eau brute des sources de Bessy sont inférieures aux valeurs limites réglementaire, ce qui traduit une faible minéralisation de l'eau.

### **Équilibre calcocarbonique :**

Les eaux ne doivent pas être agressives.

#### **\* UDI "Montromant" :**

L'équilibre calcocarbonique n'a pas été calculé en 2017 sur l'eau brute des sources. Cependant, les mesures antérieures sur l'eau provenant des sources de Bessy donnaient un indice de 4, ce qui correspond à une « eau agressive » (présence de CO<sub>2</sub> agressif et tendance à dissoudre les carbonates de calcium).

Ces derniers paramètres (dureté, conductivité, équilibre calco-carbonique et aussi pH) sont régis par des équilibres complexes. Ils indiquent que l'eau provenant des sources du Bessy est acide, faiblement minéralisée et agressive : elle peut avoir une action corrosive sur les canalisations.

## **Conclusion**

#### **\* UDI "Monts du Lyonnais" :**

**Le contrôle sanitaire réglementaire a montré que l'eau desservie sur les communes du Rhône par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier au cours de l'année 2017 présente une bonne qualité bactériologique. Sur les 78 analyses réalisées sur le réseau de distribution, seule 1 analyse a mis en évidence un dépassement des normes de qualité ; cette non-conformité est restée très ponctuelle et localisée.**

**Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les autres substances mesurées notamment pour les pesticides, les solvants chlorés et les substances toxiques.**

#### **\* UDI "Montromant" :**

**L'eau desservie sur la commune de Montromant au cours de l'année 2017 présente une bonne qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux exigences réglementaires fixées pour les substances toxiques et indésirables recherchées.**

**Cependant, l'eau des sources de Bessy est acide, faiblement minéralisée et agressive. Elle peut engendrer la corrosion des canalisations et faciliter la dissolution des métaux tels que le cuivre et le plomb.**

**Il reste indispensable de corriger le caractère agressif de l'eau provenant de ces sources par traitement ou mélange avec une eau plus minéralisée (conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral autorisant l'usage sanitaire de l'eau des sources et conformément aux dispositions de la circulaire n°DGS/SD7A/2004/557 du 25 novembre 2004). Des travaux visant à corriger l'agressivité de l'eau par mélange avec l'eau provenant des captages de l'île du**

**Grand Gravier ont été réalisés. Il convient de veiller à maintenir un mélange permettant de garantir en permanence une eau répondant aux critères de potabilité réglementaires.**

---

Les indicateurs techniques prévus à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et spécifiés à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, qui doivent figurer dans le rapport de l'exercice 2017, sont :

UDI	Indicateurs		Remarques
	Microbiologiques*	Physico-chimiques*	
Monts du Lyonnais (Secteur Rhône)	98,7%	100%	Seuls les paramètres ayant une limite de qualité sont pris en compte.
Montromant	4/4	6/6	Seuls les paramètres ayant une limite de qualité sont pris en compte.

\* Pour les UDI de moins de 5000 habitants ou pour lesquelles la consommation est inférieure à 1000 m<sup>3</sup>/jour, le résultat est rendu en nombre de conformités sur le nombre total de prélèvements.

Les taux retenus sont ceux définis à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007

Captages	Indicateurs sur l'état d'avancement de la protection	Remarques
Ile du grand Gravier	80%	
Sources de Bessy	60%	

Des fiches détaillées publiées par le MEDADD sont disponibles à l'adresse :

<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?rubrique69>

---

# ANNEXE 1

---

## Suivi analytique détaillé de l'année 2017 sur le réseau de distribution

### *Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier*

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Limite de qualité (eau traitée)</b>
ADET	: Desethyl Atrazine (µg/l)	≤0,1
ATRZ	: Atrazine (µg/l)	≤0,1
ADETD	: Atrazine déséthyl déisopropyl (µg/l)	≤0,1
ANTHRAQ	: Anthraquinone (µg/l)	≤0,1
MTC	: Métolachlore (µg/l)	≤0,1
ETDMR	: Ethidimuron (µg/l)	≤0,1
ECOLI	: Escherichia coli /100ml	0
FMG	: Fluorures (mg/l)	1,5
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
PESTOT	: Total pesticides (µg/l)	≤0,5
STRF	: Entérocoques /100ml	0
TCEYTCL	: Tétra+trichloroéthylène (µg/l)	≤10
THM4	: Total trihalométhanes (µg/l)	≤100

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Référence de qualité (eau traitée)</b>
pH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180<CDT<1000
CTF	: Coliformes totaux /100ml	0
CALCOC2	: Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pas d'exigence de qualité</b>
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	
TCLEY	: Trichloréthylène (µg/l)	
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

## Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : \* les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

\* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : CAPTAGE  
Nom de l'installation : ILE DU GRAND GRAVIER 1

### Détail :

Date	Point de surveillance	111TCL	CEYTCI
27/04/2017	ILE DU GRAND GRAVIER 1	Grignol	Grignol
		µg/l	µg/l
		<0,50	<0,50



# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : CAPTAGE  
Nom de l'installation : ILE DU GRAND GRAVIER 2

Détail :

Date	Point de surveillance	111TCL µg/l	CEYTCI µg/l
27/04/2017	ILE DU GRAND GRAVIER 2	GRIGNY <0,50	<0,50

Type de l'installation : CAPTAGE  
Nom de l'installation : ILE DU GRAND GRAVIER 3

Détail :

Date	Point de surveillance	111TCL µg/l	CEYTCI µg/l
27/04/2017	ILE DU GRAND GRAVIER 3	GRIGNY <0,50	<0,50

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : CAPTAGE  
Nom de l'installation : ILE DU GRAND GRAVIER 4

Détail :

Date	Point de surveillance	111TCL µg/l	111TCL µg/l
27/04/2017	ILE DU GRAND GRAVIER 4	GRIGNY <0,50	GRIGNY <0,50

Type de l'installation : CAPTAGE  
Nom de l'installation : ILE DU GRAND GRAVIER 5

Détail :

Date	Point de surveillance	111TCL µg/l	111TCL µg/l
27/04/2017	ILE DU GRAND GRAVIER 5	GRIGNY <0,50	GRIGNY <0,50

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : CAPTAGE  
Nom de l'installation : ILE DU GRAND GRAVIER 7

Détail :

Date	Point de surveillance	111TCL µg/l	CEYTCI µg/l
27/04/2017	ILE DU GRAND GRAVIER 7	GRIGNY <0,50	<0,50

Type de l'installation : CAPTAGE  
Nom de l'installation : ILE DU GRAND GRAVIER 8

Détail :

Date	Point de surveillance	111TCL µg/l	CEYTCI µg/l
27/04/2017	ILE DU GRAND GRAVIER 8	GRIGNY <0,50	<0,50

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES  
 Nom de l'installation : ILE GD GRAVIER CHAMP CAPTANT

## Détail :

Date	Point de surveillance	111TCL µg/l	ADET µg/l	ADETD µg/l	ATRZ µg/l	ALCOC: qualit.	CDT µS/cm	ECOLI n/100mL	ETDMR µg/l	FMG mg/L	MN µg/l	MTC µg/l	NO3 mg/L	PESTOT µg/l	PH unité pH	STRF n/100mL	CEYTCI µg/l	URBNFI NFU
27/04/2017	MELANGE ILE DU GRAND GRAV GRIGNY	<0,50	<0,020	<0,020	<0,020	2	502	<1	0,015	0,12	<10	<0,005	12,6	0,015	7,50	<1	<0,50	0,85
12/10/2017	MELANGE ILE DU GRAND GRAV GRIGNY	<0,50	<0,020	<0,020	<0,020	2	465	<1	0,013	0,13	<10	<0,005	8,7	0,013	7,45	<1	<0,50	0,63

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

## Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : \* les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

\* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet ; Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
 Nom de l'installation : ILE GD GRAVIER STATION

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

### Détail :

Date	oint de surveillanc	Commune	Conf	Conf	111TCL	ADET	ADETD	ANTHR AQ	ATRZ	CALCO C2	CDT	ECOLI	ETDMR	FMG	MTC	NO3	PESTO T	PH	STRF	TCEYT CL	TH	THM4	TURBN FU
			Bact	Chim.	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	qualit.	µS/cm	n/100m L	µg/l	mg/L	µg/l	mg/L	µg/l	unitépH	n/100m L	µg/l	°f	µg/l	NFU
05/01/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C							513	<1				12,8		7,55	<1		23,1		<0,1
09/02/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,020	0,024	<0,005	<0,020		2	499	<1	0,014	0,13	<0,005	11,9	0,038	7,60	<1	<0,50	25,0	3,60	0,11
24/03/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C							476	<1				12,6		7,50	<1		23,8		<0,1
27/04/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50						495	<1				12,5		7,80	<1	<0,50	22,7	4,70	<0,1
11/05/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50	<0,020	<0,005	<0,020		2	500	<1	0,019	0,13	<0,005	12,8	0,019	7,60	<1	<0,50	24,7	4,80	<0,1
08/06/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50						494	<1				11,6		7,61	<1	<0,50	24,5	3,90	0,24
27/07/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50						476	<1				10,5		7,55	<1	<0,50	23,2	5,31	0,1
10/08/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50	0,023	<0,005	<0,020		2	490	<1	0,018	0,10	<0,005	11,4	0,041	7,51	<1	<0,50	23,7	4,60	<0,1
14/09/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50						469	<1				10,0		7,56	<1	<0,50	21,4	3,51	0,16
12/10/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50						474	<1				9,6		7,57	<1	<0,50	22,8	4,55	0,11
09/11/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50	<0,020	<0,005	<0,020		2	474	<1	0,018	0,13	<0,005	10,1	0,046	7,53	<1	<0,50	21,7	4,21	0,18
13/12/2017	ANCIENNE STATION P1	GRIGNY	C	C	<0,50						460	<1				8,6		7,54	<1	<0,50	21,0	3,39	<0,1

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
 Nom de l'installation : MONTROMANT STATION

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

## Détail :

Date	oint de surveillance	Commune	Conf	Conf	111TCL	ADET	ADETD	ANTHR AQ	ATRZ	CALCO C2	CDT	ECOLI	ETDMR	FMG	MTC	NO3	PESTO T	PH	STRF	TCEYT CL	TH	THM4	TURBN FU	
09/02/2017	RESERVOIR	MONTRM	C	C																				
26/10/2017	RESERVOIR	MONTRM	C	C	<0,50	<0,020	<0,020	0,011	<0,020	2	349	<1	<0,005	0,14	<0,005	10,3	0,011	8,12	<1	<0,50	15,7	15,80	1,2	0,29

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

## Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de distribution

NB : \* les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

\* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet ; Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
 Nom de l'installation : MONTROMANT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

### Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	111TCL	CDT	CTF	ECOLI	NO3	PH	STRF	TCEYTCL	TH	THM4	TURBNFU
			Bact	µg/l	µS/cm	n/100mL	mg/L	unitépH	n/100mL	µg/l	°f	µg/l	°f	µg/l
05/01/2017	BOURG (CANTINE SCOLAIRE)	MONTROMANT	C		340	<1	<1		7,85	<1				0,35
12/04/2017	BOURG (CANTINE SCOLAIRE)	MONTROMANT	C	<0,50	326	<1	<1	12,0	8,00	<1	<0,50	14,3	24,80	0,33
05/07/2017	BOURG (CANTINE SCOLAIRE)	MONTROMANT	C		323	<1	<1		7,90	<1				0,4
10/10/2017	BOURG (CANTINE SCOLAIRE)	MONTROMANT	C		323	<1	<1		8,13	<1				0,36

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : MONTS DU LYONNAIS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
98,7 %	100,0 %

## Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unitépH	STRF n/100mL	TCEYTCL µg/l	TH °f	THM4 µg/l	TURBNFU NFU
			Bact	Chim.											
26/01/2017	LE ROSIER, LACQUAT	AMPUIS	C	C		492	<1	<1		7,95	<1				0,1
26/01/2017	BOURG	BESSEY	C	C		506	<1	<1		8,15	<1				0,17
26/01/2017	BOURG SAINT DIDIER	CHABANIERE	C	C		500	<1	<1		7,75	<1				<0,1
05/01/2017	BOURG	GREZIEU-LE-MARCHE	C	C		501	<1	<1		7,95	<1				0,31
05/01/2017	BOURG	LACHAPELLE-SUR-COISE	C	C		498	<1	<1		7,90	<1				<0,1
05/01/2017	BOURG	SAINTE-CATHERINE	C	C		497	<1	<1		7,90	<1				<0,1
05/01/2017	BOURG	SOUZY	C	C		505	<1	<1		8,15	<1				<0,1
27/02/2017	BOURG	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	C	C		498	<1	<1		7,95	<1				0,33
10/02/2017	BOURG	HAUTE-RIVOIRE	C	C		488	<1	<1		7,95	<1				0,11
10/02/2017	BOURG	LARAJASSE	C	C		488	<1	<1		7,90	<1				0,12
15/02/2017	BOURG	LONGES	C	C		491	<1	<1		7,80	<1				<0,1
15/02/2017	BOURG	SAINTE-ANDEOL-LE-CHATEAU	C	C		497	<1	<1		7,70	<1				<0,1
15/02/2017	LA SERVONNIERE, LE MONT	SAINTE-CYR-SUR-LE-RHONE	C	C		486	<1	<1		7,90	<1				0,18
15/02/2017	BOURG	SAINTE-MARTIN-EN-HAUT	C	C		493	<1	<1		8,00	<1				0,17
10/02/2017	BOURG	SAINTE-SYMPHORIEN-SUR-COISE	C	C		489	<1	<1		7,95	<1				0,21
02/03/2017	BOURG	AVEIZE	C	C		504	<1	<1		8,05	<1				0,1
14/03/2017	BOURG	DUERNE	C	C		487	<1	<1		8,15	<1				0,16
27/03/2017	BOURG	LONGESSAIGNE	C	C		490	<1	<1		8,00	<1				0,26
27/03/2017	BOURG	MONTROTTIER	C	C	<0,50	490	<1	<1	13,5	8,00	<1	<0,50	24,0	12,54	0,22
14/03/2017	BOURG	POMEYS	C	C		487	<1	<1		7,95	<1				0,14
14/03/2017	BOURG	SAINTE-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	C	C		460	<1	<1		8,05	<1				0,16
14/03/2017	BOURG	SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	C	C		460	<1	<1		8,15	<1				0,11



# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : MONTS DU LYONNAIS

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYCL µg/l	TH °f	THM4 µg/l	TURBNEU NFU
			Bact	Chim.											
27/03/2017	BOURG	VILLECHENEVE	C	C		490	<1	<1		8,05	<1				<0,1
12/04/2017	BOURG	BRUSSIEU	C	C		492	<1	<1		8,05	<1				0,25
06/04/2017	BOURG ST MAURICE	CHABANIERE	C	C		490	<1	<1		7,70	<1				0,19
06/04/2017	BOURG SAUF SANITAIRES MAIRIE	CHAUSSAN	C	C		488	<1	<1		8,00	<1				<0,1
04/04/2017	PLASSON,LESCABANES	CONDRIEU	C	C		497	<1	<1		7,80	<1				0,1
12/04/2017	BOURG	LES HALLES	C	C		491	<1	<1		8,10	<1				<0,1
06/04/2017	BOURG	SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	C	C		491	<1	<1		7,65	<1				0,19
04/05/2017	BOURG	BRULLIOLES	C	C		490	<1	<1		8,10	<1				0,32
12/05/2017	BOURG	COISE	C	C		484	<1	<1		8,00	<1				0,3
12/05/2017	BOURG	ECHALAS	C	C		490	<1	<1		7,75	<1				<0,1
12/05/2017	BOURG	MEYS	C	C		484	<1	<1		7,95	<1				<0,1
05/05/2017	HAMEAUX OUEST	RONTALON	C	C	<0,50	456	<1	<1	12,3	8,05	<1	<0,50	23,6	38,20	0,13
12/05/2017	BOURG	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	C	C		490	<1	<1		8,05	<1				0,24
12/05/2017	BOURG	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	C	C		487	<1	<1		7,95	<1				<0,1
27/06/2017	BOURG	AFFOUX	C	C		484	<1	<1		8,19	<1				0,14
27/06/2017	BOURG	BIBOST	C	C		488	<1	<1		8,24	<1				0,14
05/06/2017	BOURG SAINT SORLIN	CHABANIERE	C	C		500	<1	<1		7,95	<1				0,12
05/06/2017	BOURG	SAINT-ANDRE-LA-COTE	C	C		476	<1	<1		7,90	<1				0,27
29/06/2017	BOURG	SAINT-CLEMENT-LES-PLACES	C	C		481	<1	<1		7,99	<1				0,36
05/06/2017	BOURG	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	C	C		480	<1	<1		8,00	<1				0,15
06/07/2017	BOURG	BESSEY	C	C		483	<1	<1		8,15	<1				<0,1
25/07/2017	BOURG SAINT DIDIER	CHABANIERE	C	C		466	<1	<1		7,56	<1				0,1
21/07/2017	BOURG	GREZIEU-LE-MARCHE	C	C		486	<1	<1		7,93	<1				<0,1
25/07/2017	BOURG	SAINTE-CATHERINE	C	C		456	<1	<1		7,85	<1				<0,1
06/07/2017	BOURG	SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	C	C		488	<1	<1		8,15	<1				<0,1

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : MONTS DU LYONNAIS

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYCL µg/l	TH °f	THM4 µg/l	TURBNEU NFU
			Bact	Chim.											
04/07/2017	LES AMARIES, LA BOULONNIERE	SAINT-ROMAIN-EN-GAL	C	C		485	<1	<1		8,11	<1				0,15
17/08/2017	BOURG	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	C	C		474	<1	<1		7,92	<1				<0,1
01/08/2017	BOURG	HAUTE-RIVOIRE	C	C		487	<1	<1		8,00	<1				<0,1
01/08/2017	BOURG	LARAJASSE	C	C		478	<1	<1		7,91	<1				<0,1
31/08/2017	BOURG	LONGES	C	C		460	<1	<1		7,83	<1				<0,1
03/08/2017	LA SERVONNIERE, LE MONT	SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE	C	C		468	<1	<1		8,02	<1				0,14
01/08/2017	BOURG	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	C	C		484	<1	<1		8,07	<1				0,22
01/09/2017	BOURG	AVEIZE	C	C		474	<1	<1		8,02	<1				0,1
01/09/2017	BOURG	DUERNE	C	C		459	<1	<1		8,12	<1				0,16
06/09/2017	LA FATIGUE, CHINTRAY, FOURNA	LOIRE-SUR-RHONE	C	C		569	<1	<1		7,64	<1				0,16
01/09/2017	COTE, MICHAUD, RES. OPAC	MONTROMANT	C	C		472	<1	<1		8,13	<1				<0,1
06/09/2017	BOURG	SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU	C	C	<0,50	465	<1	<1	10,2	7,71	<1	<0,50	22,5	6,80	0,12
01/09/2017	BOURG	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	C	C		475	<1	<1		7,91	<1				<0,1
01/09/2017	BOURG	SAINT-FOY-L'ARGENTIERE	C	C		472	<1	<1		8,12	<1				<0,1
19/10/2017	BOURG	BRUSSIEU	C	C		426	<1	<1		7,99	<1				0,1
19/10/2017	BOURG ST MAURICE	CHABANIERE	C	C		430	<1	<1		7,65	<1				<0,1
19/10/2017	BOURG SAUF SAINTE MAIRIE	CHAUSSAN	N	C		419	24	17		7,98	<1				0,13
18/10/2017	BOURG	LES HAIES	C	C		467	<1	<1		7,79	<1				<0,1
10/10/2017	BOURG	POMEYS	C	C	<0,50	458	<1	<1	10,3	8,01	<1	<0,50	23,0	21,50	0,17
18/10/2017	BOURG	SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	C	C		470	<1	<1		7,66	<1				<0,1
29/11/2017	BOURG	COISE	C	C		483	<1	<1		8,05	<1				0,26
23/11/2017	BOURG	ECHALAS	C	C		474	<1	<1		7,66	<1				<0,1
07/11/2017	BOURG	MONTROTTIER	C	C		491	<1	<1		8,05	<1				<0,1
29/11/2017	BOURG	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	C	C		496	<1	<1		8,07	<1				<0,1
23/11/2017	BOURG	SAINT-ROMAIN-EN-GIER	C	C		477	<1	<1		7,60	<1				0,1

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
 Nom de l'installation : MONTS DU LYONNAIS

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unitéPH	STRF n/100mL	TCEYTCCL µg/l	TH °f	THM4 µg/l	TURBNFU NFU
			Bact	Chim.											
23/11/2017	SEMONS, GRANGE BASSE, BEZOI	TUPIN-ET-SEMONS	C	C		454	<1	<1		8,00	<1				0,14
25/10/2017	BOURG SAUF SANITAIRE MAIRIE	CHAUSSAN	C	C			<1	<1			<1				
18/12/2017	BOURG SAINT SORLIN	CHABANIERE	C	C		457	<1	<1		7,94	<1				<0,1
14/12/2017	BOURG	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	C	C		480	<1	<1		8,08	<1				0,23
14/12/2017	BOURG	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	C	C		476	<1	<1		8,15	<1				<0,1
14/12/2017	BOURG	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	C	C		478	<1	<1		8,04	<1				<0,1
21/12/2017	BOURG	TREVES	C	C		451	<1	<1		7,74	<1				0,11

---

## ANNEXE 2

---

### Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en production

#### *Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier*

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Limite de qualité sur l'eau distribuée</b>
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
NO2	: Nitrites (mg/l)	≤0,5
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Référence de qualité sur l'eau distribuée</b>
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	: Bact. et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
NH4	: Ammonium (mg/l)	≤0,1
ALTMICR	: Aluminium total (µg/l)	≤200
CL	: Chlorures (mg/l)	≤250
SO4	: Sulfates (mg/l)	≤250

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pas d'exigence de qualité</b>
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

## TTP ILE GD GRAVIER STATION

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	12		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	12		0,00		
Chlorures	mg/L	T	27,10	28,47	30,80	12		250,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	460	485	513	12	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	12				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	12				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,10	0,12	0,13	4				1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	8,60	11,20	12,80	12				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12				0,50
pH	unité pH	T	7,50	7,58	7,80	12	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	37,80	40,52	42,40	12		250,00		
Tétrachloroéthylèn+ Trichloroéthylèn	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	10				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T	21,00	23,13	25,00	12				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	10				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	3,39	4,26	5,31	10				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,08	0,24	12		2,00		

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

## TTP MONTROMANT STATION

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	23,00	23,00	23,00	1		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	2		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	2		0,00		
Chlorures	mg/L	T	24,00	25,95	27,90	2		250,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	349	407	464	2	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	2				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	2				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,14	0,14	0,14	1				1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	10,30	11,25	12,20	2				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2				0,50
pH	unité pH	T	8,12	8,14	8,15	2	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	30,40	34,30	38,20	2		250,00		
Tétrachloroéthylèn+ Trichloroéthylèn	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T	15,70	19,40	23,10	2				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	15,80	15,80	15,80	1				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,29	0,75	1,20	2		2,00		

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

## UDI MONTROMANT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	323	328	340	4	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	4				0
Hydrocarb.policycl.arom.(4subst.)	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	12,00	12,00	12,00	1				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1				0,50
pH	unité pH	T	7,85	7,97	8,13	4	6,50	9,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T	14,30	14,30	14,30	1				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	24,80	24,80	24,80	1				100,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,33	0,36	0,40	4		2,00		

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

## UDI MONTS DU LYONNAIS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	78		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	<b>0,30</b>	<b>24,00</b>	79		<b>0,00</b>		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	79		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	419	481	569	78	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	79				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	<b>0</b>	<b>17</b>	79				<b>0</b>
Hydrocarb.policycl.arom.(4subst.)	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	10,20	11,58	13,50	4				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	4				0,50
pH	unité pH	T	7,56	7,95	8,24	78	6,50	9,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T	22,50	23,28	24,00	4				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	6,80	19,76	38,20	4				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,10	0,36	78		2,00		



---

## ANNEXE 3

---

Dépassements des exigences de qualité pour  
l'ensemble des paramètres mesurés sur le

*Syndicat Intercommunal des Eaux  
des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier*

# Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

**Année : 2017**

## Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée  
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

### UDI MONTS DU LYONNAIS

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
19/10/2017	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	17		0

Nombre de dépassements : 1

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
19/10/2017	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	24		0

Nombre de dépassements : 1